

DÉPARTEMENT
<b>TULLE</b>
CANTON
<b>TULLE</b>
COMMUNE
Secrétariat Général SC

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**Arrêté réglementant l'utilisation du terrain Honneur du Stade Cueille Alexandre à un match entre le vendredi 30 janvier et le dimanche 1<sup>er</sup> février 2026 inclus en raison des mauvaises conditions météorologiques**

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que des rencontres sportives et entraînements doivent être organisés sur les terrains du Stade Alexandre Cueille Honneur du vendredi 30 janvier au dimanche 1<sup>er</sup> février 2026 inclus,
- Considérant qu'il y a lieu de règlementer l'utilisation de ces terrains et ce, en raison des mauvaises conditions météorologiques,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1er :** En raison des mauvaises conditions météorologiques, l'utilisation des terrains du Stade Alexandre Cueille Honneur est règlementé à un match sur le week-end du vendredi 30 janvier au dimanche 1<sup>er</sup> février 2026 inclus.

**ARTICLE 2 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Centre Culturel et Sportif
- Clubs Sportifs

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

TULLE, le 27 janvier 2026

Le Maire,



Bernard COMBES

Contrôle de légalité le : 27 JAN. 2026

Date et Ref. de l'accusé de réception : 27 JAN. 2026

APM\_ 27/01/2026